



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation du tarif déplacement des infirmiers

Question écrite n° 43117

Texte de la question

M. Pierre-Henri Dumont attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation très alarmante des personnels infirmiers et plus particulièrement sur leur tarif de déplacement qui n'a pas été revalorisé depuis 12 ans. En effet, les indemnités forfaitaires de déplacement (IFD) des IDEL n'ont été revalorisées que de 0,50 centime d'euro et ce depuis 2009. À 2,50 euros chargé, comment peut-on payer sa voiture, les frais d'entretien, les frais d'assurance et son carburant ? Cela alors que, dans le même temps, les médecins se rendant à domicile bénéficient d'un tarif de déplacement facturé à 11 euros. Or depuis le début de la crise du covid-19, les personnels infirmiers sont plus que jamais sur le front, leurs actes ne sont pas revalorisés et leurs conditions de travail sont de plus en plus difficiles avec de surcroît toujours plus de patients et de moins en moins de temps à leur consacrer. Peut-on prendre le risque de voir apparaître des espaces délaissés par ces professionnels de santé surtaxés et sous-payés à outrance ? Il ne faut pas oublier que c'est grâce à la grande implication des infirmiers et infirmières que de nombreuses hospitalisations sont purement et simplement évitées. C'est aussi grâce aux infirmiers libéraux que de nombreux villages et quartiers du pays ont accès aux soins, qu'ils sont, en quelque sorte, reliés à l'hôpital public. Car de manière plus générale, c'est bien 90 % de la patientèle des IDEL qui vit à domicile. Aussi, il lui demande quand le Gouvernement revalorisera le tarif de déplacement pour la profession infirmière, mesure devenue aujourd'hui impérative.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Henri Dumont](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43117

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 décembre 2021](#), page 8804

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)